

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

FOLLETON DU COURRIER DU CANADA

13 Novembre 1891.—No 26

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI

(SUITE)

Mme Dumont parlait souvent de sa position plus que modeste, de l'excessive économie qu'elle devait apporter dans son intérieur, et M. de Valleran, pour l'aider sans l'humilier, lui offrit plus d'une fois sa place au petit couvert de famille, à côté de M. Despinois. Ce fut ainsi qu'elle parvint s'impatriiser dans la maison.

Mais ce qui suffisait à M. Despinois n'était qu'une misère pour Madame Dumont; son ambition était plus vaste que celle du parasite M. Despinois qui faisait tout bonnement la chasse aux allouettes toutes rôties; Mme Dumont faisait la classe à l'héritage; le gibier qu'elle poursuivait avait des ailes d'or. Ce fut surtout Yolande, la nièce bien-aimée, qui lui parut redoutable. Elle examina avec une attention pénétrante, subtile, halatante. Elle tâcha de découvrir les racines les plus obscures de son caractère: elle s'empara habilement de sa confiance, pour qu'elle lui ouvrit son cœur, et quand ce chaste cœur fut ouvert à deux battants, elle y pénétra, elle en fit le tour, mais elle ne vit pas de pousière; il était si blanc, si pur, si radieux, qu'elle en sortit en désespérée.

Pour comble de douleur, elle s'aperçut bientôt qu'elle avait à redouter encore un neveu supplémentaire: M. de Valleran avait présenté à sa petite nièce le mari qu'il lui avait choisi, ou plutôt qu'elle s'était choisie! la jeune fille n'avait même pas à cacher sa joie naïve et chaste amour, et Faustine était resté tout ébloui du bonheur qui l'attendait.

Quant à Théobald, il avait pris son calepin; après avoir calculé la fortune de Faustine, notre vieux jeune homme parut assez satisfait du total et ne mit pas d'opposition au mariage.

Le jeune vieillard, qui s'occupait avant tout de la sympathie des deux fiancés, dit à Faustine:

— Ne me dites donc pas que vous êtes amoureux comme un fou, mais plutôt comme un sage, car il très-sage d'être amoureux de sa femme.

Tout le monde était donc d'accord, Faustine Yolande, Mme Valleran, Théobald, la tante Hermance qui envoyait à l'austral toutes ses bénédictions, toutes ses tendresses, et préparait son présent de noces. Une seule personne refusait son consentement c'était Mme Dumont. Elle se gardait bien sans doute de faire la moindre objection, elle semblait ravie du bonheur qui attendait les deux jeunes gens; mais elle frémissait tout bas: elle voyait dans Faustine un neveu rapporté, un collatéral additionnel, qui pour comble de malheur, pourrait ajouter à la famille de petits collatéraux. Elle se dit qu'il fallait à tout prix empêcher ce mariage, et elle chercha dans son esprit infernal les bâtons qu'elle pourrait mettre dans les roues de la voiture nuptiale.

XII

LA FEMME DU MONDE ET LA REINE DES BOEMES

On était au commencement de juin, au moment où les Parisiens sentent la nécessité de se mettre au vert. Dès qu'on est pris de cette maladie pastorale, on se hâte de faire ses malles, et de s'embarquer sur un point quelconque de l'Europe ou de la banlieue. On a pris congé de ses amitiés de Paris; on va de site en site, de ville en ville; on remplit son cœur de nouvelles connaissances, et l'on fait une sorte d'hôtel garni où logent une infinité de voyageurs ou d'étrangers.

Chacun choisit sa localité selon ses goûts et ses penchants: les sylvains et les dryades errent dans les forêts de Compiègne, dans celles de Saint-Germain ou de Montmorency; ceux qui se sentent une vocation de tritons et de néréides partent pour les bords de mer; les naïades, les ondins, les ondines qui préfèrent à l'eau salée de la mer l'eau douce des fleuves, les eaux ferrugineuses et thermales, ou l'eau dormante des lacs, se dispersent à Vichy, à Caudebec, autour des lacs de la Suisse, ou tout simplement au bord du lac d'Enghien.

C'était là que le colonel avait sa maison de campagne, et Coraly venait de s'y installer avec un quantité de robes aux couleurs de tous les temps.

Le colonel commençait à s'inquiéter de ces

folles dépenses; Stella, qui était la sagesse de la maison, l'avait déjà prévenu que leur budget n'y suffirait pas. Aussi, lorsqu'au moment du départ pour la campagne, Coraly demanda à son mari des sommes fabuleuses pour ses emplettes d'été, le colonel lui répondit avec sa grosse voix:

— Surtout! combien de chiffons vous faut-il pour remplir vos fourgons? Chaque saison me ruine: le mois de janvier et le mois de mai sont deux infâmes scélérats qui me dévalisent, l'un, pour votre équipement d'hiver l'autre, pour votre équipement d'été.

Mais chaque fois qu'il voulait répondre par un refus aux instances de son enchantée, elle souriait de son plus doux sourire, déployait toutes ses séductions, et le colonel se laissait attendrir, en faisant toutefois ses réserves: les caprices ruineux de sa femme subsistaient d'étranges réductions. Mais Coraly avait un secret qu'elle devait sans doute à sa grâce souveraine, car elle semblait toujours plus brillante et plus parée que les autres femmes.

— Tu vois bien, lui disait son mari, que ton dernier cachemire, qui ne t'a coûté que cinq cents francs, est aussi apparent que celui de cinq mille francs que tu me demandais. Mme de Pembroke en a un dont elle fait sonner bien haut le chiffre de cinq ou six mille francs, et je te jure que le tien fait plus d'effet.

On partit pour Enghien avec l'intention d'y passer l'été, sans faire, comme d'habitude, une petite excursion aux eaux ou aux bains de mer.

Enghien, malgré sa proximité de Paris, qui pourrait le rendre vulgaire, car on méprise tout ce qu'on a sous la main, n'en est pas moins très-fashionable. On y déploie un luxe d'autant plus grand que deux armées de femme s'y trouvent en présence: l'armée des femmes du monde et celles des femmes du demi-monde. On ne veut pas se laisser vaincre; on a son drapeau à défendre, ses modes à soutenir, ses troupes à enrôler, qui s'appellent adorateurs chez les premières, amants chez les secondes, et qui parfois passent d'un camp dans l'autre, ce qui est profondément humiliant pour la banquette qu'ils désertent.

Coraly, par son droit de beauté, par son luxe et sa science profonde de la toilette, avait été reconnue sur-le-champ reine des femmes du monde. Sa maison de campagne était située, comme il convenait, loin du vulgaire et de la grande rue; elle habitait au bord du lac d'Enghien, non pas un palais, mais un chalet; car Enghien a la passion du chalet, il joue à la Suisse: son lac prend les airs du lac des Quatre-Cantons; les hauteurs de Montmorency forment la chaîne des Alpes, et les Prussiens qui, le dimanche, s'élancent d'une infinité de wagons, s'en vont errer autour du lac et chanter devant les chalets: Heureux habitants des beaux vallons de l'Helvétie.

Parmi ces nombreux Parisiens, il en survint un que M. Dorvigny trouva passablement malencontreux. Le chemin de fer qui aux environs de Paris, est excessivement fatigieux, jeta un tour au colonel en lui jetant un bon matin M. Despinois qui venait s'installer chez lui.

Le chalet du colonel était une des nombreuses villas de M. Despinois, qui avait une assez grande quantité de maisons de campagne. Il passait de l'une dans l'autre suivant la saison, comme le soleil dans les douze signes du zodiaque, qui sont ses douze maisons de plaisance. Au printemps, M. Despinois entrait dans le signe des cerises de Montmorency, qu'il allait manger à la table du colonel; puis il passait alternativement dans le signe du saumon, qu'il goûtait chez un ami de Dieppe; dans le signe du chevreuil dont on servait un quartier chez un chasseur de Compiègne, et dans le signe des huitres d'Ostende, qu'il allait avaler chez un ami de la Belgique.

Il était donc chez le colonel depuis quelques jours, et menaçait d'y rester jusqu'à la fin des cerises.

Un matin, Coraly faisait une promenade en canot sur le lac, avec, Stella, M. Despinois et deux ou trois adorateurs car si les autres femmes n'ont tout bonnement que leur ombre pour les suivre, une coquette a toujours trois ou quatre ombres sur ses pas.

La jeune femme distribuait aussi également que possible les étincelles de ses regards sans même oublier M. Despinois et deux ou trois adorateurs, qui se disaient tout bas avec épouvante:

— L'abîme de mon cœur m'effraie plus que celui de ce lac!

— Et si! il craignait, le malheureux, qu'en ouvrant son âme aux séductions de la femme, il ne se fit fermer par le mari la porte de la salle à manger.

(A suivre)

POURSUITES CONTRE MGR L'ARCHEVÊQUE D'AIX

Divers journaux, notamment le *Gaulois*, la *République Française*, le *Journal des Débats*, annoncent que le gouvernement a résolu d'entrer en guerre contre les évêques. Cette résolution lui est dictée par le besoin de venger le ministère des cultes, M. Fallières, des leçons que viennent de lui donner huit ou dix membres de l'épiscopat, en réponse à la circulaire où il leur prescrivait de ne plus s'associer aux pèlerinages pour Rome.

N'osant cependant poursuivre tout de suite tous les évêques qui après lui avoir écrit ont communiqué leurs lettres aux journaux, le ministre des cultes a fait parmi eux son choix: c'est Mgr Gonthier-Soulard, archevêque d'Aix, qui sera frappé le premier. Et comme le gouvernement veut une punition sérieuse, sévère, qui lui fasse honneur, il a décidé que l'archevêque d'Aix, qu'il ne pouvait, d'après la loi du 20 avril 1810, déferer à la police correctionnelle, irait en cour d'appel.

Pourquoi le cacherions-nous? Bien que telles poursuites, contre un évêque nous causent une pénible impression et que notre aversion chargée de mépris pour le régime actuel s'en accroisse, nous ne saurions nous désoler de voir M. Fallières, M. de Freycinet et leurs amis et leur majorité entrer dans cette voie.

Il en résultera pour notre cause deux avantages précieux: plus d'ardeur pour le combat chez les catholiques, prêtres et fidèles, et une démonstration nouvelle, particulièrement forte et saisissante, de la nécessité où l'on est, tout en acceptant selon la règle de l'Eglise, la forme du gouvernement, de combattre sans merci le parti républicain.

Nous examinerons à fond toute cette grosse affaire dès que la décision du gouvernement et les raisons qu'il en donne seront officiellement connues.

En attendant nous félicitons Mgr Gonthier-Soulard de l'honneur que lui rendent ses persécuteurs.

EUGÈNE VEUILLOT.

Causerie littéraire

Le Selze Octobre

I

Le 16 octobre, jour anniversaire de la mort de Marie-Antoinette, j'ai ouvert le beau livre de M. Maxime de la Rocheterie (1). J'ai relu les derniers chapitres, le procès devant le tribunal révolutionnaire, l'exécution sur la place Louis XV. Un siècle bientôt aura passé sur ce crime, et le sang qui a taché ce jour-là les mains des assassins de la reine, n'est pas encore lavé.

« Le premier crime de la Révolution, a dit Chateaubriand, fut la mort du roi; mais le plus affreux fut la mort de la reine. » — « Paris n'a plus un crime à commettre, écrivait le cardinal de Bernis en apprenant l'attentat du 16 octobre. Le dernier ajouta à tous les autres un degré d'horreur et d'infamie inconnu jusqu'à aujourd'hui. » Et Napoléon a dit de son côté: « La mort de la reine fut un crime pire que le régicide; crime purement gratuit, puisqu'il n'y avait aucun prétexte à alléguer comme excuse; crime éminemment impolitique, puisqu'il frappait une princesse étrangère, la plus sacrée des otages; crime souverainement lâche, puisque la victime était une femme qui n'avait en que des honneurs sans pouvoir (2). »

Je résumerai ici, en le complétant seulement sur quelques points, le récit

(1) *Histoire de Marie-Antoinette*, par Maxime de la Rocheterie, deux volumes in-8, Perrin et Cie, éditeurs, 35 quai des Grands-Augustins, 1891.

(2) *Mémoires d'un ministre du trésor public*, par le comte Mollien, t. III, p. 123. — A ces citations, que j'emprunte à M. de la Rocheterie, j'ajouterai celle-ci, tirée de Sainte-Beuve: « Je ne crois pas qu'il puisse exister de monument d'une stupidité plus atroce, plus ignominieuse pour notre espèce, que le procès de Marie-Antoinette. » *Causeries du Lundi*, t. IV, p. 263.

de M. de la Rocheterie sur le procès et la mort de la reine.

Le 2 août 1793, à deux heures du matin, la reine fut transférée à la Conciergerie. En sortant de la prison du Temple, où elle laissait ses deux enfants et Mme Elisabeth, elle se frappa la tête au guichet, ne pensant pas à se baisser. On lui demanda si elle s'était fait du mal. Oh! non, dit-elle, rien à présent ne peut me faire du mal.

La veille, la Convention avait ordonné son renvoi au tribunal criminel extraordinaire (3).

Le 3 octobre, elle décréta que ce tribunal s'occuperait sans délai et sans interruption du jugement de la veuve Capet.

Le 9, le maire de Paris, le procureur de la commune et son substitut — Pache, Chaumette et Hébert, — Fréry, Laurent et Séguin, commissaires du conseil général, et Heussée, administrateur de police, rédigèrent un procès-verbal, au bas duquel se trouve, avec leurs signatures, celle du savetier Simon et celle du dauphin. Les misérables rédacteurs de cette pièce infâme avaient mis sur les lèvres de l'enfant royal les accusations les plus abominables contre sa mère et contre sa tante. Le 6 octobre 1789, à Versailles, des bandits avaient voulu assassiner la reine; ils avaient égorgé les gardes placés en sentinelle à sa porte; mais qu'est ce crime à côté de celui de Pache, d'Hébert, de Chaumette et de leurs acolytes, à côté du crime du 6 octobre 1793? *Le crime a ses degrés*, a dit Corneille; ce jour-là la Révolution a franchi ce dernier degré, cet échelon suprême au delà duquel il n'y a plus rien.

Pache, Chaumette, Laurent, Séguin et Heussée retournèrent au Temple le lendemain, assistés de l'officier municipal Daujon et du peintre David, le digne ami de Marat. Cette fois, ils firent comparaître devant eux la fille de Marie-Antoinette et Mme Elisabeth; ils les confrontèrent avec le petit dauphin, et leur firent subir un interrogatoire qui rappelle les *Actes* des premiers martyrs (4).

Le 12 octobre, à six heures du soir, la reine fut introduite par Herman, président du tribunal révolutionnaire, en présence de Fouquier-Tinville. Le 13 signification lui fut faite de son acte d'accusation, et le 14, à huit heures du matin, elle parut devant le tribunal, qui siégeait dans l'ancienne grande chambre du Parlement, dite salle de l'Égalité (5).

Herman présidait, assisté de quatre juges: Coffinhal, Maire, Donzé-Verteuil et Dellege. Les jurés étaient Detonelle ex-député des Bouches du Rhône à l'Assemblée législative; Renaudin, luthier; Souberbielle, chirurgien; Ganney, perrier; Besnard; Fievé, membre du comité révolutionnaire de la section du Muséum; Lumière, membre du même comité; Thoumin; Chrétien, limonadier;

(3) C'était le nom officiel du tribunal révolutionnaire de Paris.

(4) L'histoire elle-même est réduite à l'impuissance devant de telles infamies, qu'il lui est à peine permis d'indiquer. Il faut nous borner à reproduire ce passage de la *Relation* de Madame Royal: « Chaumette, dit-elle, m'interrogea sur mille vaines choses dont on accusait ma mère et ma tante. Je fus atterrée par une telle horreur et si indignée que, malgré toute la peur que j'éprouvais, je ne pus m'empêcher de dire que c'était une infamie; malgré mes larmes, ils insistèrent beaucoup; il y a des choses que je n'ai pas comprises, mais ce que je comprenais était si horrible, que je pleurais d'indignation. *Récit des événements arrivés au Temple depuis le 12 août 1793 jusqu'à la mort du dauphin Louis XVII* (par Mme la duchesse d'Angoulême), p. 59.

(5) M. de la Rocheterie a omis de donner cette indication. Le tribunal révolutionnaire était divisé en deux sections, siégeant, l'une dans la salle Saint-Louis, dite *salle de la Liberté*, l'autre dans l'ancienne grand-chambre du Parlement, dite *salle de l'Égalité*. La salle de la *Liberté* et celle de l'Égalité ont été brûlées par la Commune au mois de mai 1871. La première chambre du tribunal civil de la Seine siège actuellement sur l'emplacement de l'ancienne salle de l'Égalité. La salle Saint-Louis (salle de la *Liberté*) était devenue avant l'incendie de 1871, la grand-chambre de la cour de cassation. (Bertin Saint-Prix, *La Justice révolutionnaire à Paris*).

Nicolas, imprimeur du tribunal révolutionnaire; Sambat, peintre, Desboisseaux Baron, chapelier; Devèze, charpentier; Trinchard, menuisier (6).

La reine était pâle, et paraissait souffrir; ses cheveux entièrement blancs la vieillissaient de vingt ans (7); sa robe noire, sa robe de veuve, était usée comme celle d'une pauvre femme du peuple mais à la dignité suprême de son maintien, à la fierté de la tête, on reconnaissait la fille de Marie-Thérèse. Elle monta au fauteuil de fer (8) comme elle aurait pris place sur son trône. Aussi bien pour tous, pour les sans-culottes et les tricotées qui se pressaient dans la salle d'audience, pour les juges et les jurés qui allaient l'envoyer à l'échafaud, elle était encore, elle était toujours Marie-Antoinette de Lorraine; plus encore qu'à Trianon et à Versailles, elle était la reine.

Les débats durèrent deux jours et deux nuits, pendant lesquels le tribunal resta en permanence. C'est à peine si la reine put prendre de loin en loin un peu de nourriture; et cependant elle ne fut pas un instant de défaillance. Elle ne laissa pas échapper une seule parole qui pût compromettre ceux qui avaient eu l'honneur de la servir. Le récit de cette longue audience ne remplit pas moins de vingt pages dans l'ouvrage de M. Maxime de la Rocheterie. Je n'en rappellerai ici qu'un seul incident. Le lâche Hébert venait de reproduire les infamies contenues dans la déclaration que, de compagnie avec Pache et Chaumette, il avait fait signer « au jeune Capet ». Marie-Antoinette n'avait pas répondu. Un juré ayant insisté, le président l'interpella sur « le fait dont avait parlé le citoyen Hébert à l'égard de ce qui c'était passé entre elle et son fils », — « Si je n'ai pas répondu, dit-elle, c'est que la nature se refuse à une pareille inculpation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. »

Dans la nuit du 15 au 16, Chauveau-Lagarde et Tronson du Coudray (9) nommés d'office par le tribunal pour défendre l'accusée, s'acquittèrent de leur tâche avec une courageuse éloquence. Quand Chauveau-Lagarde se rassit après avoir parlé deux heures, la reine lui dit d'une voix émue: « Combien, vous devez être fatigué, monsieur Chauveau-Lagarde! Je suis bien sensible à toutes vos peines! »

L'accusée ayant été alors emmenée hors de la salle, le président prononça son résumé, second et ardent réquisitoire digne de Fouquier-Tinville; puis il posa aux jurés les quatre questions qu'ils allaient avoir à résoudre et qui se résument en deux points: complicité, avec les puissances et conspiration à l'intérieur.

Après une heure de délibération, les jurés rentrèrent et firent une déclaration affirmative.

Ramenée à l'audience, la reine attendit son arrêt de mort d'un air calme; elle descendit les gradins et traversa la salle sans proférer aucune parole, sans faire aucun geste; arrivée devant la barrière où était le peuple, elle releva la tête avec majesté.

Il était à ce moment quatre heures et demie du matin.

Moins d'une demi-heure après, le rappel était battu dans toutes les sections. A sept heures, la force armée

(6) Dans une lettre conservée aux Archives W. 500, Trinchard se fait gloire en ces termes d'avoir jugé la reine: « Je t'aprends mon frère que je suis un des jurés qui ont jugé la bête féroce qui a dévoré une grande partie de la République, celle que l'on qualifiait si bien de reine. » *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, par Emile Campardon, t. I, p. 120.

(7) Elle n'était âgée que de 38 ans, étant née le 2 novembre 1755. Sainte-Beuve, se trompe à rarement sur les faits et les dates, dit à tort, dans son très bel article sur Marie-Antoinette, qu'elle mourut à trente-six ans.

(8) Le fauteuil de fer était réservé à l'accusé principal. Dans le procès des Girondins qui aura lieu quelques jours plus tard (du jeudi 24 au mercredi 30 octobre 1793), ce sera Brissot qui occupera le fauteuil de fer.

(9) M. de la Rocheterie écrit à tort: Tronçon.

était sur pied; à dix, de nombreuses patrouilles circulaient dans les rues; depuis le palais de justice jusqu'à la place de la Révolution, des canons étaient braqués au débouché des ponts, des places et des carrefours.

Le citoyen Sanson (10), exécuter des jugements, se présenta dans le cachot de la reine à 7 heures. « Vous venez de bonne heure, monsieur, lui dit-elle; ne pourriez-vous pas retarder? — Non, madame, j'ai ordre de venir. » Elle était prête à le suivre. A peine rentrée dans sa prison, elle avait écrit une longue lettre à Mme Elisabeth (11); puis après s'être reposée sur un lit de sang, placé auprès de la fenêtre, elle avait fait sa dernière toilette. Elle coupa elle-même ses cheveux. Elle n'avait que deux robes, l'une noire et l'autre blanche. Elle voulut revêtir la blanche sans doute en souvenir de son mari qui, le 21 janvier était habillé de blanc. L'abbé Girard, curé constitutionnel de Saint-Landry, envoyé par l'évêque Gobel se présenta à ce moment. « Voulez-vous que je vous accompagne madame? » lui dit-il. — « Comme vous voudrez, monsieur, » répliqua la reine; mais elle refusa de l'accepter comme confesseur (12).

A onze heures douze ou quinze minutes (13) elle sortit de la Conciergerie. La foule se pressait aux abords de la prison et sur le grand perron du Parlement: partout des curieux, à toutes les croisées, sur les grilles, sur les balustrades, sur les corniches, sur les toits. La charrette qui attendait la condamnée était attelée d'un cheval blanc, à la tête duquel se tenait un homme à la figure sinistre; une planche en guise de banquette; ni foin, ni paille sur le plancher. La reine monta, pâle mais fière; l'abbé Girard, en habit civil, s'assit à côté d'elle; le valet du bourreau prit place au fond et Sanson, plus près, tenait les bouts d'une grosse ficelle qui retenait en arrière les bras de la condamnée; il était debout, le tricorne à la main. Marie-Antoinette avait un jupon blanc dessus, un noir dessous, une espèce de camisole de nuit blanche, un ruban en favoris noir aux poignets, un fichu de mousseline uni blanc, un bonnet de linon, sans barbes ni marques de deuil.

Une nombreuse troupe de gendarmes à pieds et à cheval entourait la charrette qui suivait la route accoutumée, celle que suivront, le 31 octobre, Brissot, Vergniaud et les autres députés régicides.

(10) Dans le livre de M. de la Rocheterie ce nom est orthographié à tort *Samson*.

(11) Cette lettre admirable est ainsi datée: 16 octobre à 4 h. 1/2 du matin. L'original est au musée des archives, à côté du testament de Louis XVI. Mme Elisabeth n'a jamais lu cette lettre, qui, remise par Fouquier-Tinville à Robespierre, fut trouvée dans les papiers de ce dernier après le 9 thermidor, conservée par le conventionnel Courtois, et de Courtois revint par d'autres intermédiaires au roi Louis XVIII. Chateaubriand, dans son discours à la Chambre des Paris, du 22 février 1816, a dit de cette lettre: « La main est ici aussi ferme que le cœur; l'écriture n'est point altérée; Marie-Antoinette, du fond des cachots, écrit à Mme Elisabeth avec la même tranquillité qu'au milieu des pompes de Versailles. » *Œuvres complètes*, t. XXII, p. 109.

(12) La lettre de la reine à Mme Elisabeth se terminait par ces paroles: « Adieu! je ne vais plus m'occuper que de mes actions on m'amènera peut-être un prêtre; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

(13) *Récit du supplice de Marie-Antoinette*, par le citoyen Rouy, témoin oculaire, reproduit par M. Dauban, dans la *Démagogie* en 1793 à Paris, p. 465.

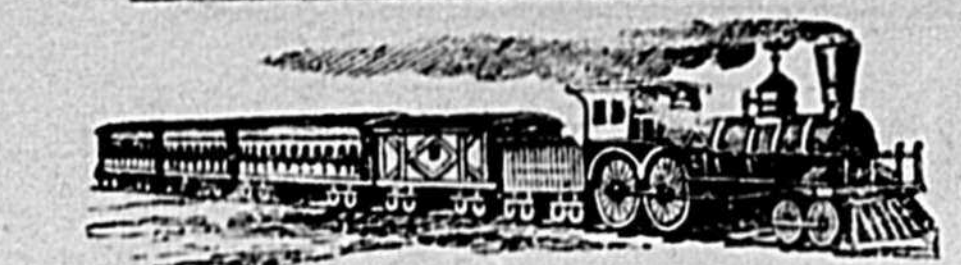
(A suivre.)

AUX ABONNÉS RETARDATAIRE

Nous sommes décidés à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arriérés.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arriérés d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.



CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. — Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 2 NOVEMBRE 1891 les trains circuleront comme suit :

EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.30 h. p. m., de Lévis à 1.50 h. p. m., arrive à la Beauce Junction à 3.35 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 8 h. p. m., arrive à New-York à 10.10 h. p. m., arrive à Boston à 8.30 h. a. m., arrive à New-York à 11.30 h. a. m. Ce train va directement de Québec à Boston sans changement.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.30 h. p. m., arrive à la Beauce à 5.40 h. p. m., arrive à St-François à 6.30 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.00 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., de New-York à 6.00 a. m., part de Sherbrooke à 7.45 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

Ce convoi va directement de Boston à Québec sans changement de chars. Char monarque, parloir et dortoir, de Boston à Québec, et de Springfield à Québec.

MIXTE. — Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., quitte la Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.00 heures a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10.15 a. m. Tous les trains express sont chauffés à la vapeur de la locomotive.

CONNECTIONS

A Lévis et Harlow Junction avec l'Intercolonial, à Sherbrooke avec le chemin de fer Boston et Maine, pour Boston, New-York et tous les points de la Nouvelle-Angleterre. A Ludwell avec Maine Central.

On peut se procurer des billets et le bagage est chargé pour tous les endroits.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

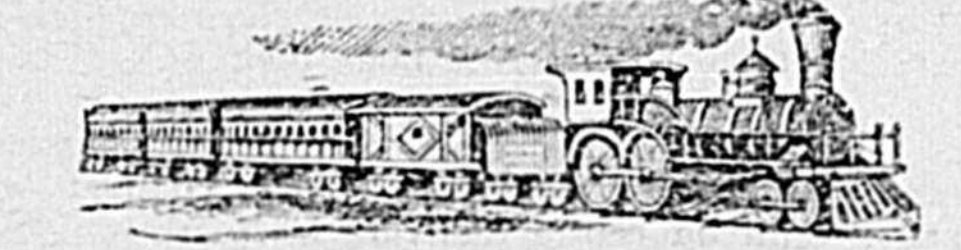
FRANK GRUNDY.

Suivant l'ordonnance

J. H. WALSH.

Gérant gén. fret et passagers.

Québec, 30 octobre 1891



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1891—Arrangements d'hiver—1891

LE ET APRÈS LUNDI, le 19 OCTOBRE 1891, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Accommodation pour la Rivière-du-Loup et Campbellton 7.30
Accommodation pour la Rivière-du-Loup 8.00
Express direct pour Saint-Jean et Halifax 14.35
Accommodation pour la Rivière-du-Loup 18.00

Les trains arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup 5.30
Express direct St-Jean et Halifax 11.40
Accommodation de Campbellton 13.20
Accommodation de la Rivière-du-Loup 16.50

Le char-dortoir attaché au train express qui part de Lévis à 14.35 va jusqu'à Halifax.

Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur de la locomotive.

En tous les trains circulant d'appel le Eastern Standard Time.

On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à :

D. R. McDONALD,
49, rue Dalhousie, Québec.

D. LOTTINGER,
S'occupant en chef
Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 15 oct. 1891.

A VENDRE

LE PETIT LIVRE INTITULÉ

"Tableau des principales indulgences,"

Est à vendre chez tous les libraires, et en dépôt au No. 20, RUE BUADE.

M. ET. LECARE, Agent.

Cet opuscule a été fortement recommandé par Son Eminence le Cardinal Taschereau.

Son format permet de l'insérer dans un livre de prière.

En le consultant, on peut, sans ajouter pour ainsi dire à ses exercices de piété, gagner un grand nombre d'indulgences plénières et de chacune de ses communions et même chaque jour.

Prix : 5 cents l'exemplaire.

Québec, 2 novembre 1891—1m.



La plus pure, la plus forte, la meilleure

NE CONTIENT PAS

d'Alun, d'Ammoniaque, de Choux, de Phosphates

Ni aucune autre substance injurieuse

E. W. GILLET, CHICAGO, ILL.

FABRICAN DES

Célestes Gâteaux à la Levure Royale

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

